

AVIS PUBLIC

((concernant le rôle d'évaluation foncière de la municipalité d'East Hereford))

**Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité d'East Hereford**, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2019-2020-2021**, a été déposé à mon bureau le **10 septembre 2018**, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- \* être déposée avant le 1er mai **2019**; (au plus tard le 30 avril **2019**)
- \* être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :  
**MRC de Coaticook**  
**294, rue St-Jacques Nord**  
**Coaticook (Québec) J1A 2R3**
- \* être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- \* être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement **2-125** de la **MRC. de Coaticook** et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

**Donné le 19 septembre 2018**

**Janik Branchaud, secrétaire-trésorière**

Municipalité d'East Hereford

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Janik Branchaud, secrétaire-trésorière de la Municipalité d'East Hereford, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 19<sup>e</sup> jour de septembre 2018 entre 9:00 heures et 15:00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19<sup>e</sup> jour de septembre 2018.

Janik Branchaud  
Secrétaire-trésorière